Nations Unies S/PV.4496



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 mars 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4496e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 20 mars 2002, à 15 h 40

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par le Secrétaire général au lieu d'un procès verbal de séance :

Le 20 mars 2002, le Conseil de sécurité a tenu, conformément à la section A de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), sa 4496e séance à huis clos avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL).

Conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé de M. Oluyemi Adeniji, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Sierra Leone et chef de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays fournisseurs de contingents qui ont participé à cette séance.

02-29597 (F) 200302 200302
0229597